



BROCANTE JAULGONNE

DIMANCHE 31 mai 2026

6H30-18H00

- **Buvette et Restauration** sur place uniquement assurées par le Comité des Fêtes (La vente de produits de restauration est réservée au CFCTJ).
- La brocante est ouverte à tous, dans la limite des places disponibles et par ordre d'arrivée des inscriptions.
- **Votre emplacement vous sera désigné par SMS ou dès votre arrivée, le matin entre 5h30 et 6h30**
- *Prix du mètre linéaire pour les habitants de Jaulgonne : 1 €*
- *Prix du mètre linéaire pour extérieurs de Jaulgonne : 2€*
- *Prix du mètre linéaire pour les professionnels : 3 €*
- La demande d'inscription ci-dessous avec le règlement sont à retourner **avant le 25 mai 2026 dans la boîte aux lettres se trouvant Place de la Mairie**

Comite des fêtes - Place de la mairie - 02850 Jaulgonne

Infos inscription : 07 44 90 17 16

ou jaulgonne.comitedesfetes@gmail.com

FICHE D'INSCRIPTION A LA BROCANTE 2026

NOM : Prénom :

Adresse :
.....

Code Postal : Ville :

Téléphone PORTABLE : ou Mail :@.....

Je certifie être :

Particulier nbre de mètres linéaires : Prix :

Particulier N°de Carte d'identité :
.....

Professionnel nbre de mètres linéaires : Prix :

Raison Sociale :
.....

N° immatriculation Registre du commerce : (joindre une photocopie
du Kbis)

Je déclare avoir pris connaissance du règlement de la brocante (voir au dos) et m'engage à m'y conformer

Date et Signature précédées de « Lu et Approuvé » :

.....
Cette fiche d'inscription est à retourner, avec le paiement de l'emplacement **(toute inscription non accompagnée du paiement ne sera pas prise en compte)**. **Espèce où chèque à libeller à l'ordre du Comité des Fêtes de Jaulgonne et à envoyer au Comité des fêtes, place de la Mairie 02850 JAULGONNE.** Vous recevrez un SMS ou un e-mail pour confirmer votre inscription et vous transmettre votre Numéro d'emplacement (au plus tard 48 heures avant la brocante).

- 1-La Brocante est ouverte à tous, dans la limite des places disponibles et par ordre d'arrivée des inscriptions.
- 2-Aucune réservation ne sera acceptée sans la fiche d'inscription dûment complétée et signée, accompagnée du règlement* correspondant au prix du mètre linéaire.
Le règlement joint au bulletin d'inscription et le paiement confirme la réservation des emplacements.
- 3-Les articles vendus seront des objets usagés, non volés, non recelés, non achetés dans le but d'en tirer profit, non acquis de personnes autres que celles qui les fabriquent ou en font commerce.
- 4-Chaque participant fixe librement ses prix qui doivent être affichés sur chaque objet mis en vente.
- 5-Le Comité des Fêtes se réserve le droit de déterminer si les objets vendus correspondent au caractère compatible avec l'appellation « Brocante ».
- 6-Les places seront occupées selon l'ordre d'arrivée des inscriptions et sous la responsabilité du placier (aucun matériel n'est fourni par le Comité des Fêtes)
- 7-Les emplacements réservés et non occupés à partir de 9 heures pourront être redistribués si les organisateurs ne sont pas informés d'un éventuel retard. Le CFCTJ ne rembourse pas les exposants qui ne se présentent pas le jour de la brocante.
- 8-Chaque participant s'engage à laisser son emplacement PROPRE après son départ.
- 9-Durant la Brocante, les objets exposés sont et demeurent sous la responsabilité et la garde de leur propriétaire. En conséquence, le Comité des Fêtes ne pourra être tenu responsable notamment en cas de perte, vol, casse ou détérioration. Le participant déclare avoir souscrit un contrat de responsabilité civile le garantissant pour la durée de la manifestation et renonce ainsi que son assureur substitué à tous recours envers l'organisateur.
- 10-Le Comité des Fêtes est souverain pour régler tout litige relevant de sa compétence.

"-----"

***REGLEMENT DE LA BROCANTE ET DU VIDE-GRENIER**

- 1-La Brocante est ouverte à tous, dans la limite des places disponibles et par ordre d'arrivée des inscriptions.
- 2-Aucune réservation ne sera acceptée sans la fiche d'inscription dûment complétée et signée, accompagnée du règlement correspondant au prix du mètre linéaire.
Le règlement joint au bulletin d'inscription et le paiement confirme la réservation des emplacements.
- 3-Les articles vendus seront des objets usagés, non volés, non recelés, non achetés dans le but d'en tirer profit, non acquis de personnes autres que celles qui les fabriquent ou en font commerce.
- 4-Chaque participant fixe librement ses prix qui doivent être affichés sur chaque objet mis en vente.
- 5-Le Comité des Fêtes se réserve le droit de déterminer si les objets vendus correspondent au caractère compatible avec l'appellation « Brocante ».
- 6-Les places seront occupées selon l'ordre d'arrivée des inscriptions et sous la responsabilité du placier (aucun matériel n'est fourni par le Comité des Fêtes)
- 7-Les emplacements réservés et non occupés à partir de 9 heures pourront être redistribués si les organisateurs ne sont pas informés d'un éventuel retard. Le CFCTJ ne rembourse pas les exposants qui ne se présentent pas le jour de la brocante.
- 8-Chaque participant s'engage à laisser son emplacement PROPRE après son départ.
- 9-Durant la Brocante, les objets exposés sont et demeurent sous la responsabilité et la garde de leur propriétaire. En conséquence, le Comité des Fêtes ne pourra être tenu responsable notamment en cas de perte, vol, casse ou détérioration. Le participant déclare avoir souscrit un contrat de responsabilité civile le garantissant pour la durée de la manifestation et renonce ainsi que son assureur substitué à tous recours envers l'organisateur.
- 10-Le Comité des Fêtes est souverain pour régler tout litige relevant de sa compétence.